

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑫① Numéro de dépôt: **87400044.1**

⑫⑤ Int. Cl.4: **A 45 C 15/00**
A 45 F 4/12, A 45 C 9/00

⑫② Date de dépôt: **12.01.87**

⑫③ Priorité: **13.01.86 FR 8600353**

⑫④ Date de publication de la demande:
19.08.87 Bulletin 87/34

⑫⑧ Etats contractants désignés: **BE CH DE GB LI**

⑫⑦ Demandeur: **Achour, Aimé Samuel**
10, Place Pinel
F-75013 Paris (FR)

⑫⑨ Inventeur: **Achour, Aimé Samuel**
10, Place Pinel
F-75013 Paris (FR)

⑫⑩ Mandataire: **Lepeudry-Gautherat, Thérèse et al**
ARMENGAUD JEUNE CABINET LEPEUDRY 6, rue du Fg.
St-Honoré
F-75008 Paris (FR)

⑫④ **Sac combiné avec un capuchon.**

⑫⑦ L'invention concerne un combiné sac-capuchon comportant une pièce de tissu (1) sensiblement rectangulaire munie sur les bordures de trois de ses côtés de moyens de fermeture amovibles (2) et d'une pièce complémentaire (4) en forme de capuchon cousue par une couture (5) sur la quatrième bordure dépourvue de moyens de fermeture.

Application aux articles légers notamment pour le sport et la randonnée.

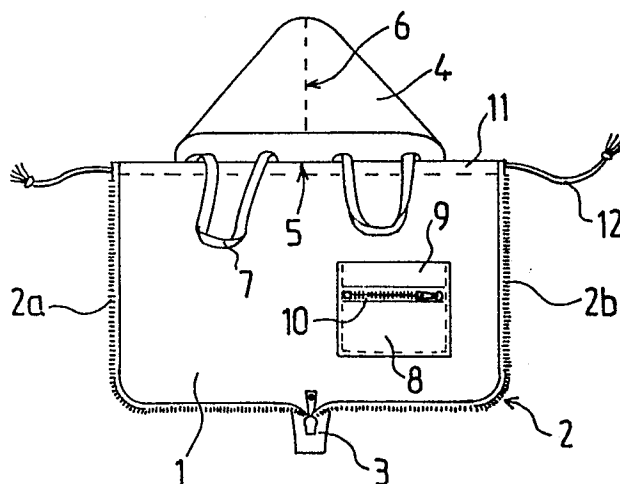


Fig. 1

Description

Sac combiné avec un capuchon.

L'invention est relative à un sac combiné avec un capuchon. Il existe de nombreux équipements facilement transportables tels que des vêtements de pluie ou des sacs repliables sur eux-mêmes de façon à être peu encombrants lorsqu'ils ne sont pas en service ou dépliés en utilisation. Mais ces équipements ne peuvent pas servir alternativement de sac ou de vêtement et la plupart du temps ils consistent en deux éléments repliables indépendants, le vêtement replié pouvant être évidemment transporté dans le sac. On a certes déjà pensé à combiner ces deux types d'objet, notamment en réalisant des sacs à dos qui disposent d'une poche spéciale renfermant un imperméable replié, cousu à ladite poche et dont le déploiement permet de protéger à la fois l'utilisateur et le sac. Il a même été imaginé de pouvoir loger dans une même poche soit un sac replié soit un vêtement replié, ces trois éléments restant attachés les uns aux autres et indissociables ; mais la réalisation de cet équipement impose une découpe très particulière du tissu qui le compose, et de nombreuses coutures, ce qui complique le mode d'utilisation et augmente le prix de revient.

L'invention propose un sac associé avec un capuchon, qui va tout à fait dans le sens d'une simplification de ce combiné tant sur le plan de la réalisation et par conséquent d'économie sur le prix de revient, que sur le plan de l'emploi par l'utilisateur.

Le sac combiné selon l'invention est constitué d'une pièce de tissu sensiblement rectangulaire munie sur les bordures de trois de ses côtés de moyens de fermeture amovibles et d'une pièce complémentaire en forme de capuchon solidaire de façon non détachable de l'une des quatre bordures. Selon une caractéristique préférentielle de l'invention, le capuchon est obtenu par découpe dans une seule et même pièce de tissu avec la pièce de tissu rectangulaire.

Selon une autre caractéristique particulière de l'invention le capuchon est cousu sur la quatrième bordure de la pièce de tissu, dépourvue de moyens de fermeture.

D'autres caractéristiques particulières et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre d'une forme de réalisation, en référence aux dessins annexés qui représentent :

- figure 1 : une vue en plan du sac combiné à plat ;
- figure 2 : une vue du sac avec capuchon incorporé.

On a représenté à la figure 1 une pièce de tissu 1 de forme sensiblement rectangulaire dont trois côtés sont bordés par une fermeture à glissières 2. Les deux parties de glissières 2a et 2b sont montées symétriquement par rapport à un axe transversal qui coupe la pièce de tissu en son milieu. L'extrémité 3 de la fermeture à glissières est localisée au centre d'un des plus grands côtés de la pièce 1. La fermeture de ces glissières va solidariser les côtés

2a et 2b et aboutir à une enveloppe fermée qui forme un sac ouvert seulement à sa partie supérieure comme représenté à la figure 2.

Sur la quatrième bordure de la pièce de tissu 1 est cousue par une couture 5 un capuchon 4 lui-même réalisé à partir d'un tissu rectangulaire dont les deux parties d'un même côté ont été rapprochées l'une de l'autre et reliées par une autre couture 6. Le capuchon 4 est donc solidaire de la pièce de tissu 1 et son ouverture orientée vers le bas. Selon une variante de réalisation le capuchon 4 a été obtenu par découpe dans une seule et même pièce de tissu pour former une portion de tissu rectangulaire, contigu au rectangle principal, dont les deux bords sont solidarisés par la couture 6.

A ce niveau de la couture 5 et sur le côté "libre" de la pièce de tissu 1 sont prévues deux poignées de suspension 7. Cette bordure est également munie sur toute sa longueur d'un ourlet 11 dans lequel peut coulisser une cordelière 12.

Enfin une poche 8 qu'un rabat 9 peut obturer à l'aide d'une autre fermeture à glissières 10 est prévue sur la pièce de tissu 1. Elle a été représentée dans une position quelconque sur le tissu rectangulaire. On peut aussi avantageusement prévoir de la disposer à proximité ou le long de la bordure 5.

Telle que représentée, la base du capuchon s'étend sur une largeur importante de la pièce de tissu. On peut envisager évidemment des dimensions différentes de capuchon pour tenir compte de la taille de l'utilisateur.

Quand celui-ci veut se servir du combiné comme d'un capuchon, il place ce dernier sur sa tête et la pièce de tissu 1 vient recouvrir ses épaules. La poche 8 étant à l'intérieur est protégée et il peut plus facilement y accéder. Les poignées 7 sont également à l'intérieur. Grâce à la cordelière 12, le capuchon peut être serré et maintenu autour du cou. Des moyens complémentaires non représentés comme des boutons-pression peuvent aussi être prévus sur le côté du capuchon 4 pour remplacer ou compléter la cordelière 12.

La figure 2 montre le combiné formant sac du fait que la fermeture à glissières 2 est fermée et que les deux parties 2a et 2b sont venues en contact. Selon cet agencement le capuchon 4 peut être plié à l'intérieur du sac où il occupe la position représentée en pointillé. Pour que les parois du capuchon soient en appui contre les flancs du sac, il est avantageusement retourné sur lui-même avant d'y être placé. Il ménage ainsi une poche intérieure complémentaire 13 dans le sac.

La poche extérieure 8 grâce à sa fermeture 10 fournit un espace de rangement extérieur notamment pour de petits objets.

Enfin les deux brins de la cordelière 12 coulisant dans l'ourlet 11 permettent de serrer l'ouverture du sac à la manière d'une bourse.

On notera que la poche 8 en question peut servir de rangement pour l'ensemble du combiné. Ce dernier étant réalisé en tissu léger peut être replié de

façon quelconque dans ladite poche et occuper ainsi un volume restreint en cas de non-utilisation.

Ce combiné de maniement simple est particulièrement léger et trouve de nombreuses applications notamment comme article de sport et de randonnée.

5

Revendications

10

1. Sac combiné avec un capuchon comportant une partie formant sac réalisée à partir d'une pièce de tissu repliée sur elle-même et dont deux bordures voisines sont rattachées l'une à l'autre par des moyens de fermeture, caractérisé en ce que la pièce de tissu (1) sensiblement rectangulaire sert exclusivement à former un sac et est munie à cet effet sur les bordures de trois de ses côtés de moyens de fermeture amovibles (2) et en ce qu'une pièce complémentaire (4) en forme de capuchon est solidaire de la pièce (1) à laquelle elle est raccordée de façon non détachable à proximité de l'une des quatre bordures.

15

20

2. Sac combiné selon la revendication 1, caractérisé en ce que le capuchon (4) a été obtenu par découpe dans une seule et même pièce de tissu avec la pièce de tissu rectangulaire (1).

25

3. Sac combiné selon la revendication 1, caractérisé en ce que le capuchon (4) est cousu par une couture (5) sur la bordure de la pièce de tissu (1) dépourvue de moyens de fermeture amovibles.

30

4. Sac combiné selon les revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le capuchon (4) est réalisé à partir d'un morceau de tissu rectangulaire dont les deux parties d'un même côté ont été rapprochées l'une de l'autre et reliées par une autre couture (6).

35

40

5. Sac combiné selon les revendications 1, 2 et 3, caractérisé en ce que des poignées de suspension (7) sont cousues au niveau de la couture (5) sur la bordure de la pièce de tissu (1), dépourvue de moyens de fermeture.

45

6. Sac combiné selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une poche (8) est prévue sur la pièce de tissu (1), pouvant recevoir si nécessaire après retournement la pièce de tissu (1) et le capuchon (4).

50

55

60

65

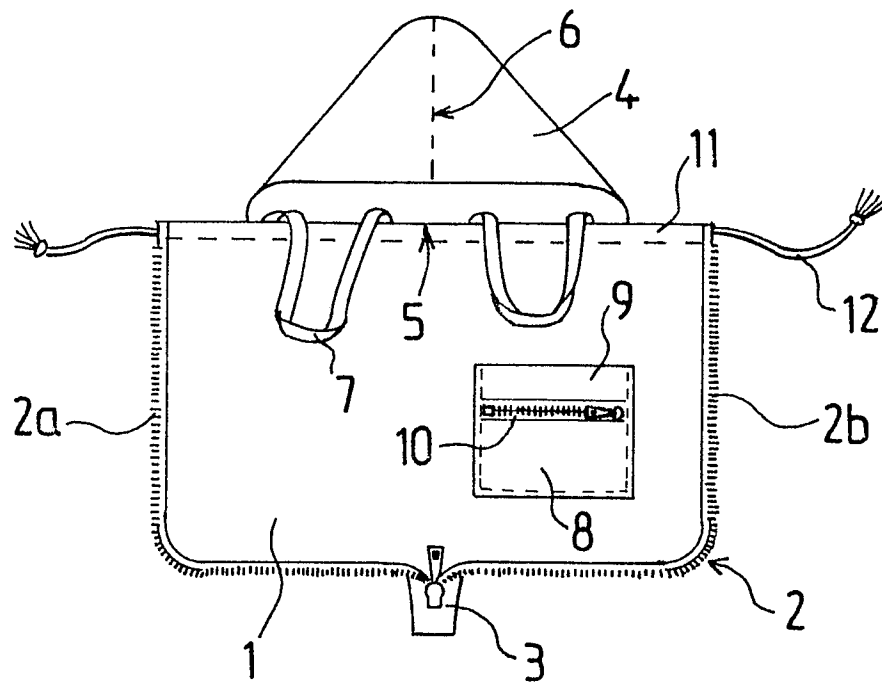


Fig. 1

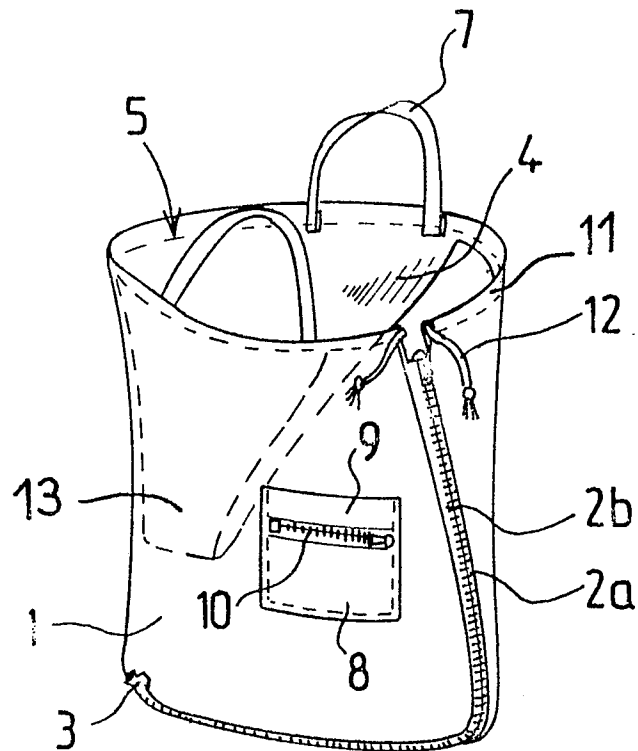


Fig. 2



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS															
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)												
A	US-A-3 818 158 (NAKANISHI) * Colonne 1, ligne 61 - colonne 2, ligne 47; figures 1-7 *	1	A 45 C 15/00 A 45 F 4/12 A 45 C 9/00												
A	US-A-4 060 852 (MEEKS) * Figures 1-4 *	1													
A	GB-A- 922 723 (CARREZ) * Page 1, lignes 79-91; figures 1,2 *	1													
A	BE-A- 557 107 (SALZMANN) * Figures 1,6-8 *	1													
A	US-A-2 462 269 (KREMPEL)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)												
A	FR-A-1 021 569 (LVOFF)		A 45 C A 45 F A 41 D A 42 B												
A	DE-B-1 123 803 (KLEPPER-WERKE)														
A	US-A-3 275 106 (RUSH)														
A	US-A-2 694 812 (NEUBURGER)														
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications															
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24-04-1987	Examineur SIGWALT C.												
<table border="0"><tr><td>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</td><td>T : théorie ou principe à la base de l'invention</td></tr><tr><td>X : particulièrement pertinent à lui seul</td><td>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date</td></tr><tr><td>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie</td><td>D : cité dans la demande</td></tr><tr><td>A : arrière-plan technologique</td><td>L : cité pour d'autres raisons</td></tr><tr><td>O : divulgation non-écrite</td><td></td></tr><tr><td>P : document intercalaire</td><td>& : membre de la même famille, document correspondant</td></tr></table>				CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	T : théorie ou principe à la base de l'invention	X : particulièrement pertinent à lui seul	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	D : cité dans la demande	A : arrière-plan technologique	L : cité pour d'autres raisons	O : divulgation non-écrite		P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	T : théorie ou principe à la base de l'invention														
X : particulièrement pertinent à lui seul	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date														
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	D : cité dans la demande														
A : arrière-plan technologique	L : cité pour d'autres raisons														
O : divulgation non-écrite															
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant														



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			Page 2
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	US-A-4 301 547 (BLOISE) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24-04-1987	Examineur SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			